



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage : 10/11/2022

*DELIBERATION N° 065/2022*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Robert TARDA
- Joseph CASCALES donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absentes excusées** : Michèle GRANIER – Caroline PICCOLO – Eliane CHAMBAULT

**Secrétaire de séance** : Christian DISLAIR

**OBJET** : Location d'un chalet de Noël jusqu'au 31/12/2022 à la SARL « JCV DE BELLISSEN » pour un montant de 3 000 €.

M. Modeste Bosque, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que le marché de Noël se déroulera du 14 au 18 décembre inclus à proximité de la mairie et que 20 chalets sur 21 ont été loués à des exposants pour cette période.

Il fait part à l'assemblée de la demande de la SARL « JCV DE BELLISSEN » de louer le dernier chalet de Noël non occupé, jusqu'au 31/12/2022 inclus, afin de vendre des huîtres près de son restaurant sis au parc d'activités.

Par suite, M. Modeste Bosque propose à l'assemblée de louer le dernier chalet de Noël à la SARL susdite, jusqu'au 31/12/2022 inclus, et de fixer le montant de cette location à 3.000 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Modeste Bosque et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de louer le dernier chalet de Noël à la SARL « JCV DE BELLISSEN » pour un montant de 3 000 €, jusqu'au 31/12/2022 inclus ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



**François RALLO**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20221117-del-065-2022-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Publication le : **24 NOV. 2022**